

**MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES**  
**LUNDI 6 décembre 2021, 20h**

**600 rue de l'Église,  
Saint-Luc-de-Vincennes**  
**PROCÈS-VERBAL-Présentiel**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 6 décembre 2021, 20h00, en présentiel avec les mesures sanitaires selon les modalités des décrets en vigueur sur les mesures sanitaires pour la tenue des assemblées des instances publiques. Séance ouverte et publique. La séance est présidée par Monsieur Daniel Houle, maire.

Sont présents :	Monsieur	Daniel Houle, maire
	Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Sofia Berrocal de Thibeault, conseillère Loriann Alain, conseillère
	Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller Daniel Beaudoin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

### **2. ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 2021-12-185**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**

#### **Résolution 2021-12-186**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021**

#### **Résolution 2021-12-187**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Loriann Alain que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4. CORRESPONDANCES**

#### **5. TRÉSORIE**

##### 5.1 Comptes

#### **Résolution 2021-12-188**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **30 novembre 2021**, du chèque **#4596-4601 au #4607** et du prélèvement **#2763 à #2831** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **93 537.85 \$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée du **1 décembre 2021**, pour les salaires versés du numéro **# 505 138** au numéro **#505 162**; pour un montant total de **12 134.40 \$**.

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### 5.2 Engagement de crédits

#### **Résolution 2021-12-189**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Préparation du budget et du programme triennal en immobilisation**

Une rencontre préparatoire aura lieu le 13 décembre à 17h30

### **6.2 Calendrier des séances du conseil 2022**

#### **Résolution 2021-12-190**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes doit soumettre un calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil municipal doivent se tenir minimalement tous les mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes siège de façon générale tous les premiers lundis des mois de l'année, à l'exception des jours fériés;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil font l'objet d'un avis public pour aviser les citoyens de la tenue des rencontres publiques;

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Beaudoin que le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 selon la proposition suivante:

17 janvier	2 mai	12 septembre
7 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	22 août	5 décembre

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Formation obligatoire – Élus – Éthique et déontologie**

#### **Résolution 2021-12-191**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a procédé à une élection générale au mois de novembre dernier et a permis de confirmer les élus du conseil municipal pour les 4 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus doivent suivre la formation obligatoire « Le comportement éthique » dans un délai de 6 mois suivant leur élection au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a mandaté la FQM pour organiser une formation régionale pour l'ensemble des élus de la MRC de la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT UN** tarif préférentiel offert aux élus pour assister à cette formation obligatoire sur le « comportement éthique »;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier-trésorier de la municipalité doit aviser la commission municipale lorsqu'un élu n'a pas rempli son obligation de suivre cette formation obligatoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal accepte la proposition de la FQM et procède à l'inscription des élus municipaux de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour la formation « Le Comportement éthique » de la FQM qui aura lieu le samedi 19 février 2022 à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 6.4 Adhésion annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités

##### **Résolution 2021-12-192**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) est un regroupement national de plus de 2000 localités partout au Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la FCM offre des programmes et des plates-formes intéressantes pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la FCM soutient les municipalités canadiennes à travers des programmes intéressants, notamment dans la lutte aux changements climatiques, la mise en place d'infrastructures vertes et la gestion des actifs dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu pour la municipalité de s'impliquer auprès de cet organisme de représentation municipale à l'échelle nationale;

**IL EST PROPOSÉ** par Lorianne Alain que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes adhère à la Fédération Canadienne des Municipalités afin d'assurer la représentativité des municipalités auprès du gouvernement fédéral et de bénéficier du support technique et des différents programmes disponibles pour les municipalités canadiennes.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers.

#### 6.5 Audit de conformité – Commission municipale du Québec

##### **Résolution 2021-12-193**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a fait l'objet d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des rapports de la commission municipale sur les objets des audits de conformité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait l'objet d'une non-conformité relative à la séance d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des conclusions des rapports d'audit de la commission municipale et doit prendre les moyens nécessaires pour remédier à la non-conformité;

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin que le conseil municipal a pris connaissance des rapports d'audit de la commission municipale portant sur

l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation de la municipalité, note la non-conformité relative à l'exigence que cette séance ne porte que sur les sujets visés, et confirme la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la conformité de l'encadrement légal visant l'adoption du budget et du plan triennal en immobilisation pour les années à venir.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.6 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité – Mandat à Me André Lemay pour la protection des taxes de Compostage Mauricie

#### **Résolution 2021-12-194**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes prend connaissance des personnes endettées envers la municipalité concernant l'arrérage des taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité observe depuis 2008 des comptes en souffrances, propriétaire de Compostage Maurice sous les matricules 8849-39-0493 & 8850-92-2347, entreprise en faillite;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de protéger les créances municipales pour ces propriétés par une requête devant la cour municipale, pour les années 2017 à 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit mandater son service juridique pour préparer le dossier, la requête et la soumettre à la cour municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et mandate la firme Tremblay-Bois-Mignault-Lemay pour protéger les créances municipales des propriétés de Compostage Mauricie pour les années 2017-2021 auprès de la cour municipale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.7 Installation de thermostats intelligents + valve au GYM

#### **En attente de soumission**

6.8 UPA – Demande de partenariat – Gens de terre et de saveurs

#### **Résolution 2021-12-195**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a reçu une demande de partenariat pour une implication financière dans le cadre du Gala « Gens de terre et saveurs 2022 » organisé par l'UPA de la Mauricie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est majoritairement située en zone agricole et que les producteurs agricoles sont le moteur économique de la localité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UPA est un partenaire régional et représente les agriculteurs locaux qu'il y a lieu de mettre en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le GALA « Gens de terre et saveurs » permettra de reconnaître le travail des agriculteurs sur notre territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Beaudoin que le conseil municipal accepte une contribution à titre de partenaire à ce Gala sous la formule la plus avantageuse entre le forfait proposé « Le plan Oeuf » ou le plan « Le poussin » incluant la participation de 2 représentants municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

7.1 Comité des ressources humaines – Processus d'embauche pour combler les postes : Secrétaire-trésorière adjointe\ inspecteur\ manœuvre

Suivi du comité des ressources humaines

7.2 Fermeture du bureau municipal – 22 décembre au 10 janvier

### **Résolution 2021-12-196**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes est responsable du bureau municipal et du service aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les officiers municipaux disposent d'une banque de vacances pour le temps de fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps de fêtes est une période tranquille pour les demandes municipales et les besoins du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés restent disponibles pour les urgences et autres situations nécessitant leurs présences physiques sur les lieux du travail;

**IL EST PROPOSÉ** par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal accepte la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes entre le 22 décembre 2021 et le 10 janvier 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **8. VOIRIE**

8.1.1 Projet FIMEAU – Décompte progressif #1

### **Résolution 2021-12-197**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a mandaté la firme Excavation LJL pour la réalisation des travaux visant le renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité dispose d'un financement dans le cadre du programme Fonds d'infrastructure municipal en eau - FIMEAU – pour la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le début et l'avancement actuel des travaux de renouvellement des conduites d'égouts;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation LJL a présenté une première facture approuvée par notre consultant Pluritech – ingénieur-conseil sous la forme d'un décompte progressif justifiant l'avancement des travaux en cours;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre que le conseil municipal se déclare satisfait des travaux à ce jour et accepte un paiement d'un montant de 198 845.42\$ à l'entreprise Excavation LJL pour la phase 1 – Décompte progressif #1 en date du 26 novembre 2021 pour les travaux en cours de réalisation sur la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis dans le cadre du programme FIMEAU.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 8.1.2 Programme FIMEAU – Directives de changement

##### **Résolution 2021-12-198**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes est responsable de la bonne réalisation des travaux en cours sur la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis dans le cadre du programme FIMEAU;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des demandes pour des directives de changements dans la réalisation des travaux d'infrastructures, pour valider et corriger des situations qui n'avaient pas été prévues dans la conception initiale du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait des demandes de modification du projet en cours de réalisation afin de bonifier les travaux, notamment le remplacement des entrées de service vétustes pour l'aqueduc et l'ajout de conduits pour des fils électriques vers le terrain des boîtes postales;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Pluritech a validé les directives de changements et approuve les modifications telles que soumises par l'entrepreneur;

**IL EST PROPOSÉ** par Loriann Alain que le conseil municipal accepte les directives de changements proposés par l'entrepreneur Excavation LJL afin de bonifier les travaux en cours tels qu'approuvés par la firme Pluritech soit pour combler des lacunes de conception ou à la demande de la municipalité. Le conseil municipal autorise le Maire Daniel Houle à autoriser des directives de changements en cas de problématiques sur le chantier en cours de réalisation afin d'éviter d'interrompre les travaux de l'entrepreneur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 8.2 Emprunt temporaire – Financement du programme FIMEAU autorisation signature Maire et directeur général

##### **Résolution 2021-12-199**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes réalise des travaux de renouvellement des conduites unitaires de son réseau d'égout sur la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la confirmation du financement dans le cadre du programme Fonds d'infrastructure municipale en eau – FIMEAU – pour la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été octroyés à la firme excavation LJL suite à un appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux permettront d'améliorer la qualité et le cadre de vie de ses citoyens, la protection de l'environnement et la mise aux normes de ses infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin que le conseil municipal mandate le directeur général, Francis Dubreuil pour une demande de financement temporaire auprès de DESJARDINS pour la réalisation de renouvellement des conduites d'égouts sanitaires et pluviales sur la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis. Le conseil municipal autorise le Maire Daniel Houle et le directeur général Francis Dubreuil à signer tous les documents nécessaires pour un emprunt temporaire d'un montant maximal de 1 287 385\$ auprès de DESJARDINS ENTREPRISES visant la réalisation de travaux dans le cadre du programme FIMEAU.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Route Thibeault-Normandin –  
Autorisation Maire pour la signature du protocole d'entente

#### **Résolution 2021-12-200**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes s'est vue octroyer une demande de financement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour la réfection de la route Thibault-Normandin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut procéder à la réfection de cette route qui nécessite des travaux urgents et importants;

**CONSIDÉRANT UN** protocole d'entente visant le financement de cette route par le ministère des Transports du Québec et la contribution municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner la personne responsable pour la signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal autorise le Maire Daniel Houle à signer le protocole d'entente visant une entente de financement avec le ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection de la route Thibault-Normandin.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.4 Octroi d'un contrat – Maskimo – Route Thibeault-Normandin

#### **Résolution 2021-12-201-1**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a reçu la confirmation d'une contribution financière pour la réfection de la route Thibault-Normandin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut procéder au décohesionnement de la route avant la période hivernale afin d'assurer la sécurité des usagers et le confort de roulement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçue 2 offres de services pour la réalisation des travaux de décohesionnement, travaux préliminaires à la réfection de la route;



**CONSIDÉRANT QU'IL** y lieu de procéder à ces travaux rapidement pour améliorer la route Thibault-Normandin;

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Beaudoin que le conseil municipal octroi un contrat à l'entreprise MASKIMO, pour effectuer les décohésionnement de la route Thibault-Normandin.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

À Valider au conseil municipal

*\*\* Ajout par le directeur général – Reddition de compte MTQ – travaux 2021*

**Résolution 2021-12-201**

**Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale Route Thibault - Normandin - Formulaire V-0321 – Projet 00029601-1 & 00031533-1**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité bénéficie d'une aide financière pour l'amélioration de la route Thibeault-Normandin dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé le contrat à MASKIMO au montant de 16 660\$ + taxes pour effectuer les travaux de décohésionnement de la chaussée de la route Thibeault-Normandin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris connaissance des modalités d'Application du volet Projet particulier d'Amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Beaudoin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise et approuve les dépenses de 19 154.84 \$ mentionnées au formulaire V-0321 relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Un montant de 13 632.66 \$ dans le cadre du projet 00029601.1 – 37 225 (04) – 2020-06-05-33 et un montant de 4 130 \$ dans le cadre du projet 000315333-1 – 37 225 (04) – 2021-04-29-36.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.5 Programme d'aide financière du fonds de sécurité routière

**Résolution 2021-12-202**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a identifié des problématiques de sécurité routière sur la voirie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité aimerait améliorer la sécurité routière des usagers sur son réseau par l'ajout de glissière de sécurité à des endroits problématiques;

**CONSIDÉRANT UN** programme d'aide financière dans le cadre du fonds de sécurité routière permettant la mise en place d'infrastructures visant la sécurité du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit évaluer les coûts et préparer un dossier de pour ce programme;

**IL EST PROPOSÉ** par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal mandate le directeur général à préparer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'ajout de glissières de sécurité dans le rang Saint-Joseph.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.6 Suivi digue de castor – Rue du Passage

## **9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

9.1 Fond québécois en initiatives sociales – FQIS

### **Résolution 2021-12-203**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes s'est vu octroyer une aide financière pour l'embauche d'un chargé de projet dans le cadre du Fonds québécois en Initiative Sociale – FQIS;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme permettra de mobiliser les citoyens et les intervenants du territoire pour favoriser des actions en sécurité alimentaire et une mobilisation citoyenne pour le développement des projets de la communauté nourricière de Saint-Luc-de-Vincennes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été accordé sous certaines conditions, notamment la révision des indicateurs de suivi au niveau qualitatif pour l'atteinte des objectifs du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est accompagnée dans ce projet par le « Comité de développement social de la MRC des Chenaux » et du « Consortium en développement social de la Mauricie »;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre que le conseil municipal s'engage à respecter les conditions émises dans l'offre de financement dans le cadre du programme FQIS dans un délai de 3 mois. La municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes remercie le Consortium en développement social de la Mauricie, pour leur confiance dans le développement social de notre localité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.2 Planification de la TECQ 2022

**REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE**

## **10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

AUCUN SUJET

## **11. LOISIRS**

11.1 Défi-Mauricie - Course de chiens – salle et stationnements

### **Résolution 2021-12-204**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes est partenaire et s'implique dans l'organisation depuis plus de 15 ans du Défi Mauricie, Course internationale de chiens de traîneau;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées positives et la visibilité de cet événement à la l'échelle locale, régionale et nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la satisfaction des citoyens et l'appui du milieu touristique pour la tenue de cet événement de calibre national;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité permet de favoriser la pratique d'un sport hivernal, l'implication bénévole de citoyens et la participation active de nombreux participants de partout au Québec, de l'Ontario et du Nord-Est Américain, favorisant l'économie locale et régionale durant une période de faible achalandage au niveau touristique;

**IL EST PROPOSÉ** par Loriann Alain que le conseil municipal appuie les organisateurs du Défi Mauricie – course internationale de chiens de traîneau pour l'organisation de la quinzième édition du Défi Mauricie à Saint-Luc-de-Vincennes qui aura lieu la dernière fin de semaine du mois de janvier (selon les mesures sanitaires au Québec). La municipalité accepte que l'organisation du Défi Mauricie puisse utiliser le centre communautaire et le terrain de balle pour l'accueil des participants et des visiteurs, sans frais.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11.2 Appui au programme Nouveaux horizons pour les aînés – club de l'Âge d'or

Aucune résolution nécessaire – aucun dépôt de projet par le Club de l'âge d'or

11.3 Soutien au Club de l'âge d'or de Saint-Luc en contexte de pandémie

### **Résolution 2021-12-205**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a reçu une demande de contribution du Club de l'Âge d'or de la municipalité pour les pertes de revenus liés à la pandémie et pour l'organisation d'une conférence en lien avec la saine alimentation des personnes aînées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de l'Âge d'or planifie la réouverture des activités pour ses membres, suite à l'arrêt des rencontres dans le contexte de la crise sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de l'Âge d'or a perdu quelques accessoires lors du réaménagement du centre communautaire, notamment durant la rénovation de la cuisine collective;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de l'Âge d'Or veut organiser une assemblée générale annuelle de ses membres pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de l'Âge d'Or a subi une perte de revenu importante par l'absence d'activité durant l'année 2020 et 2021, dû aux mesures sanitaires, et l'interdiction des rassemblements;

**IL EST PROPOSÉ** par Loriann Alain que le conseil municipal accepte le versement d'une contribution d'aide financière au Club de l'Âge d'Or de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes au montant de 500 \$ pour la reprise de ses activités. Cette aide est consentie à même le Fond d'aide COVID de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**12. VARIA – \*\* Ajout au varia en début d'assemblée –**

12.1 Résumé d'une rencontre avec le ministère des Transports suite aux conclusions de la sécurité à l'intersection Route 352 \ route 359

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution 2021-12-206**

**SUR LA PROPOSITION** de Daniel Beaudoin et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 21h46.

Je, Daniel Houle, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Daniel Houle/  
Maire

/Francis Dubreuil/  
Secrétaire